

# St-Sernin-du-Bois bulletin

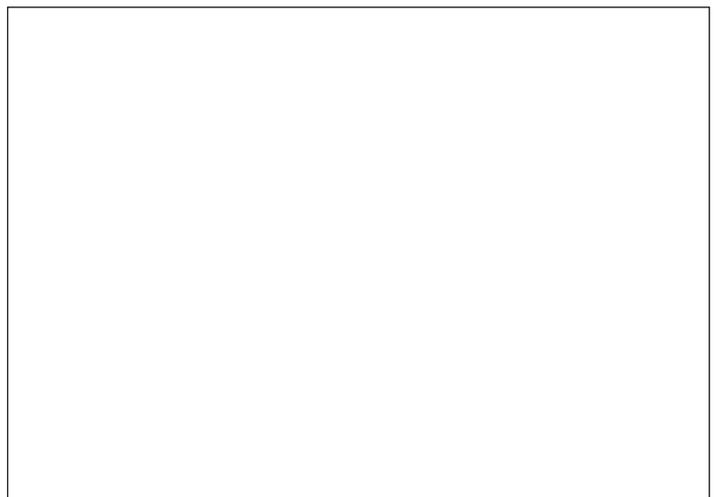
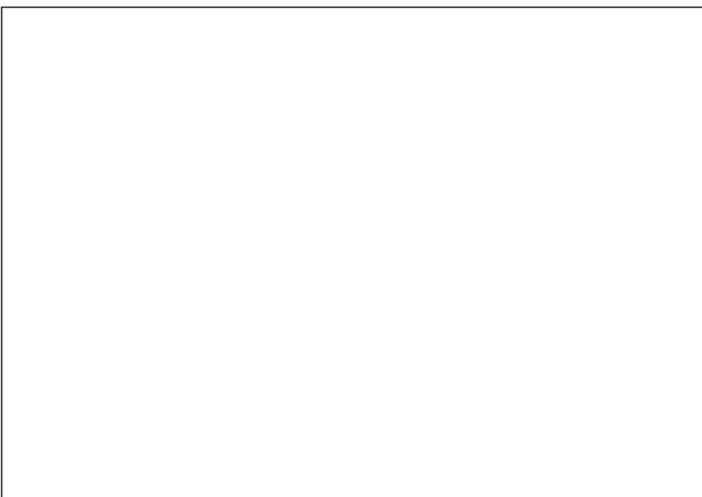
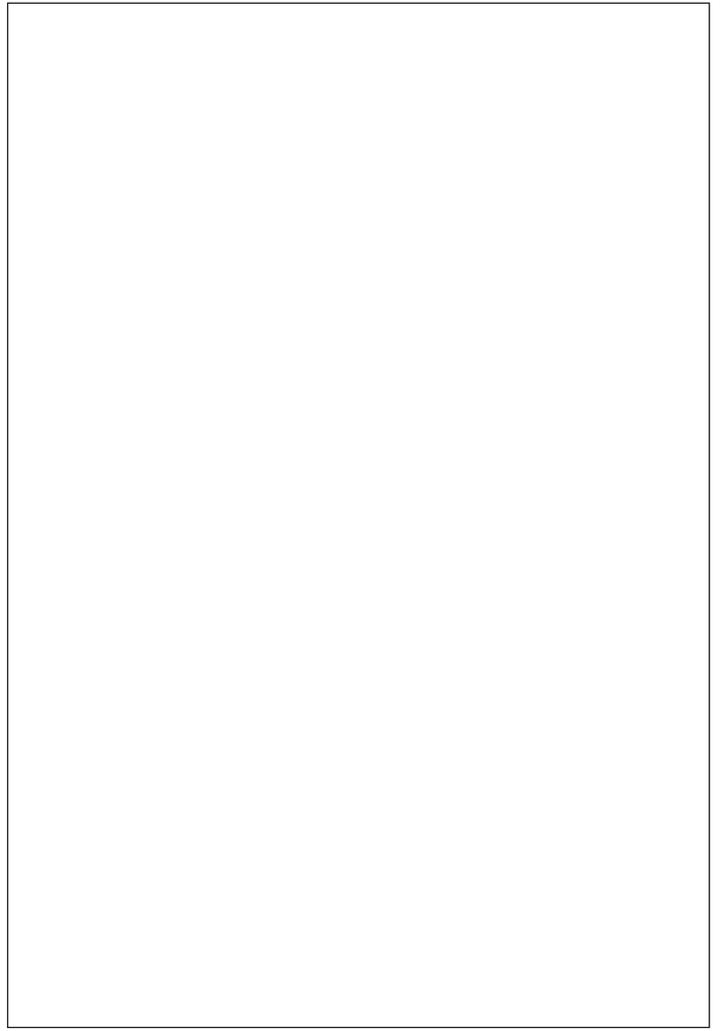
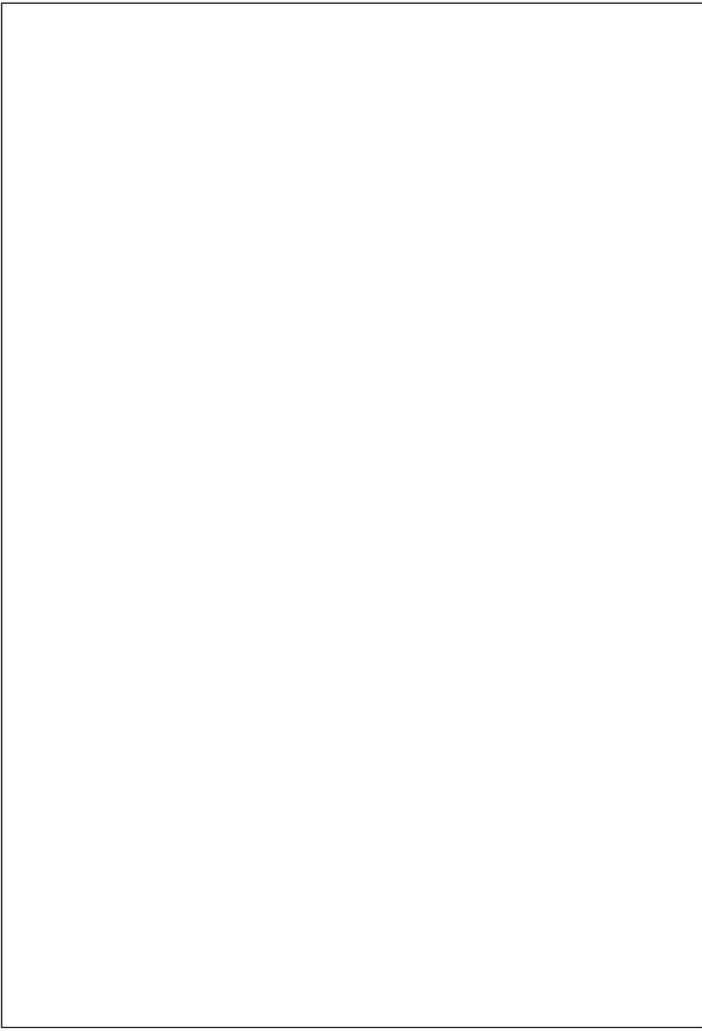
Janvier 2015

"Les lois et la religion ne suffisent pas contre la peste des âmes ; la religion, loin d'être pour elles un aliment salubre, se tourne en poison dans les cerveaux infectés. [...] Que répondre à un homme qui vous dit qu'il aime mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et qui en conséquence est sûr de mériter le ciel en vous égorgeant ?"

Voltaire

Extrait du Dictionnaire philosophique (1764)



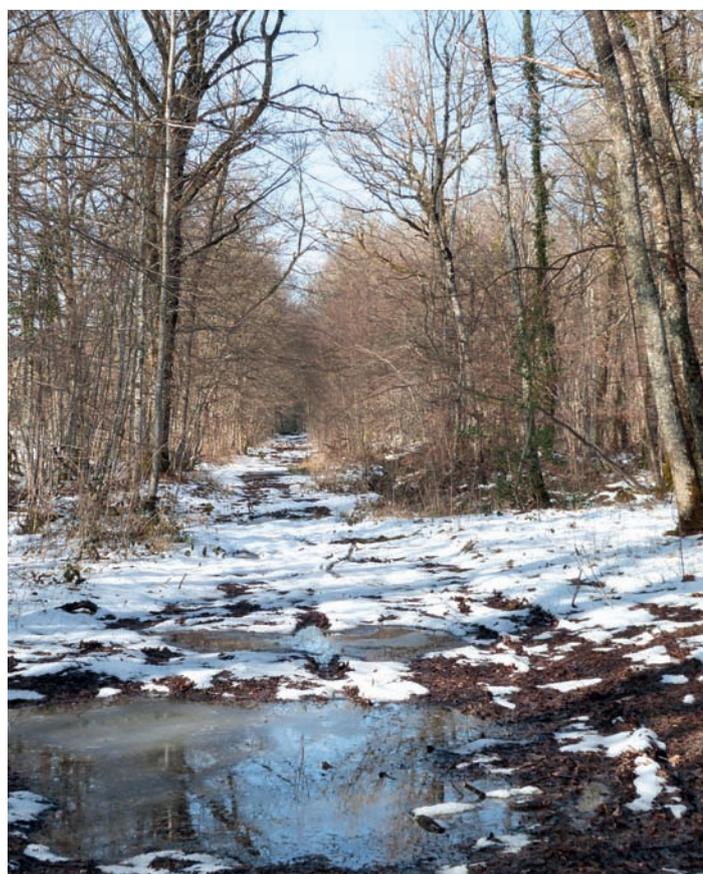


Chers habitants de Saint-Sernin-du-Bois,

En cette nouvelle année 2015, nous vous adressons nos meilleurs vœux : vœux de bonne santé sans laquelle rien n'est possible, vœux de bonheur dans vos familles, vœux d'espérances, de joies et d'amitié.

Que 2015 soit une année riche de ces petites choses qui font que la vie est belle.

*Jean-Marc Hippolyte*  
Maire



**Crédit photos :**

JSL - Amis de Saint Sernin - Gilbert Brochot



Conception et impression :  
Imprimerie SEIC le Creusot  
03 85 77 47 00



Dépôt légal 1034

## Sommaire

Page <b>3</b>	Vœux du Maire
Pages <b>4 &amp; 5</b>	Le conseil municipal
Pages <b>7 &amp; 8</b>	Inauguration de l'école maternelle
Pages <b>10 &amp; 11</b>	Service Enfance Jeunesse
Page <b>13</b>	Brèves
Page <b>14 à 16</b>	OMC
Page <b>17</b>	OMS
Page <b>19</b>	Environnement
Page <b>20</b>	Brèves
Page <b>21</b>	Nous avons visité pour vous...
Page <b>22</b>	Tarifs 2015
Page <b>23</b>	Les commissions
Page <b>25</b>	Etat civil 2014
Page <b>27</b>	Calendrier des fêtes

### Mairie de Saint-Sernin-du-Bois

#### Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, mercredi et vendredi  
de 9 h à 12 h et de 13 h 45 à 17 h  
jeudi de 13 h 45 à 17 h

Tél 03 85 55 35 08 // Fax : 03 85 55 61 11  
Courriel : mairie.stsermindubois@wanadoo.fr  
site : [www.mairie-saint-sernin-du-bois.fr](http://www.mairie-saint-sernin-du-bois.fr)

#### Agence postale

##### Horaires d'ouverture :

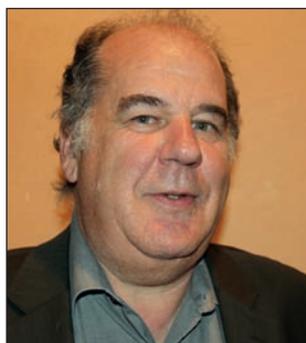
du lundi au vendredi de 13 h 45 à 16 h 30  
et le samedi matin, de 9 h à 11 h 30.

Tél. : 03 85 55 12 61 • [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

A compter du 6 janvier 2015  
et jusqu'au 19 février 2015

**L'Agence postale fermera à 15 heures les mardis et jeudis.**

# Conseil municipal



Jean-Marc HIPPOLYTE  
*Maire*



Bernard BOUILLER  
*Adjoint*



Martine BOYER  
*Conseillère*



Gilbert BROCHOT  
*Conseiller délégué*



Marie-Yvonne  
DAKOWSKI  
*Conseillère*



Philippe  
DESBROSSES  
*Adjoint*



Jean-Luc DRUOT  
*Conseiller*



Jean-Claude DUFOUR  
*Conseiller*



Pascale FALLOURD  
*Adjointe*



Catherine GRANDIN  
*Conseillère*



Franck LAFAY  
*Conseiller*



Anne-Marie  
LALLEMENT  
*Adjointe*



Christelle  
MALTAVERNE  
*Conseillère*



Nadine PALERMO  
*Conseillère*



René PAULUS  
*Adjoint*



Jean-Claude PIERRAT  
*Conseiller*



Evelyne REGNIAUD  
*Conseillère*



Mickaël SERRIERE  
*Conseiller*



Arlette VOISIN  
*Conseillère*

Nous avons traversé l'année passée avec son lot de joies et de peines. A chacun son lot de souvenirs d'une année passée. Les moments difficiles ne doivent pas éclipser non plus les joies et les jours heureux, les rencontres. Commune et communauté ont une même origine et un même sens, celui d'un groupe qui partage, qui vit ensemble. Vivre dans une même commune, cela crée des liens. Nous avons beaucoup en commun. Nous avons un territoire, un environnement partagé.

Parmi les moments agréables, il y a eu l'inauguration de l'école maternelle Anne Frank et du restaurant scolaire Marcel Pépin. C'est un investissement pour l'avenir dont nous sommes très fiers car l'éducation est la première compétence d'une commune, le socle de la République et le moteur indispensable de la vitalité communale. La République a confié à l'école dès son origine la mission de former des citoyens, de transmettre les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

2014 a été aussi l'année de la mise en place des nouvelles activités périscolaires. Une révolution, un véritable changement de rythme qui impacte tout le monde, bien au-delà de l'école !

D'accord, cette loi est arrivée à un moment où l'Etat réduit ses dotations aux collectivités.

D'accord, nous pouvions être perplexes sur le bien fondé de s'attaquer à une réforme de l'organisation du temps scolaire.

Toutefois nous avons relevé le défi avec les parents d'élèves, les enseignants, l'ensemble des services municipaux, les partenaires de l'école, les associations et les habitants volontaires.

En aucun cas pour nous, cette réforme ne devait dégrader les temps de l'enfant et les conditions de travail des professionnels de l'enfance. Nous avons donc travaillé pour proposer la mise en place d'un rythme permettant l'épanouissement de tous les enfants, avec des activités gratuites et donc accessibles à tous ! C'est la solidarité qui doit être mise en œuvre au travers du budget communal qui est alimenté par les dotations et la fiscalité. Parmi les points positifs, cette réforme a aussi été l'occasion pour nous de structurer le nouveau pôle enfance dans les locaux de l'ancienne Mairie.

2014 a été aussi une année riche sur le plan sportif avec l'accession de l'équipe première de l'Union Sportive Saint-Serninoise en promotion d'honneur, fruit du travail accompli par l'ensemble des bénévoles sans oublier l'école de foot, reconnue au-delà de notre commune. Nous avons eu aussi le plaisir avec Joseph Simonin d'accueillir en Mairie Jean-Christophe Peraud. Et puis bien sûr, n'oublions pas toutes les autres associations sportives, peut-être moins médiatiques, mais qui jouent un rôle essentiel dans la transmission de valeurs dont nous avons bien besoin aujourd'hui.

2014 a été aussi riche en animations culturelles, en particulier autour de l'office municipal de la culture.

2014 nous a aussi permis de vivre des moments festifs, je pense en particulier à la fête de la musique qui a permis d'animer le centre bourg, avec la participation des commerçants.

2014, cela a été également l'organisation du forum des associations, montrant que la vie associative à Saint-Sernin-du-Bois est d'une grande richesse de par la diversité des activités proposées, que ce soit dans le domaine social, culturel ou sportif.

Notre commune compte aujourd'hui 1878 habitants, retrouvant ainsi les chiffres de 1911 et de 1990, signe de l'attraction que notre commune exerce sur de nombreuses personnes : celles qui ne veulent pas la quitter et celles venues chercher ici une certaine qualité de vie. Bienvenue aux nouveaux habitants.

Cette qualité de vie est liée en partie à notre cadre de vie, mais aussi à la qualité des différents services offerts : les commerces, le pôle médical, l'école, le service enfance, le relais de services publics, les associations.

Cependant rien n'est jamais définitivement acquis, il nous faut continuer à faire vivre nos commerces en les fréquentant. Pour le pôle médical, il nous faut être vigilants afin que les collectivités soient complémentaires, partenaires, et non concurrentes. Concernant les associations, il faut conserver le même état d'esprit chez toutes celles et tous ceux qui les font vivre et préserver le bénévolat.

Comme en 2013, nous avons enregistré 20 naissances, mais pour que vivent nos écoles, il est important que les petits Saint-Serninois puissent être scolarisés à Saint-Sernin. Concernant notre cadre de vie, il est indispensable de le préserver. C'est l'affaire de tous, même si cela peut paraître banal, contraignant. Les fleurisseurs y contribuent et la commune n'utilise quasiment plus de produits phytosanitaires pour ses espaces publics afin en particulier de protéger notre ressource en eau. Et puis avec les enfants de CE1, des arbres fruitiers ont encore été plantés cette année.

Pour 2015, nul doute que l'année sera tout aussi riche en événements et en activités associatives.

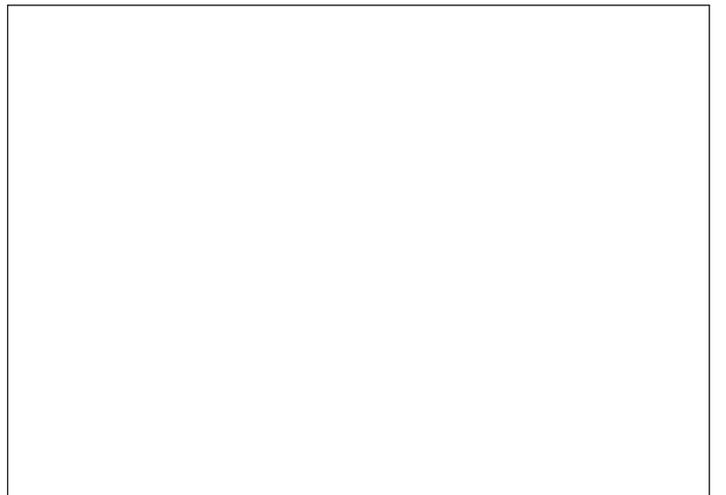
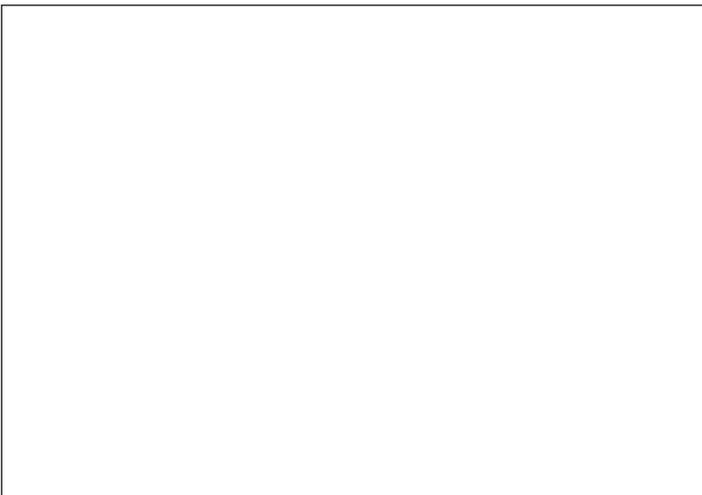
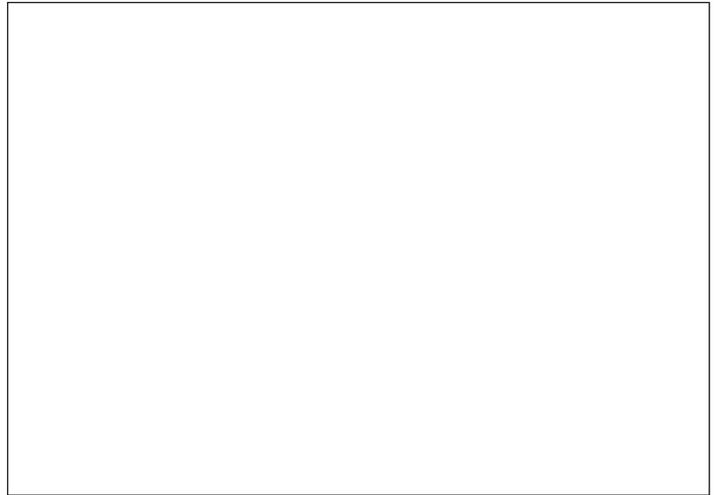
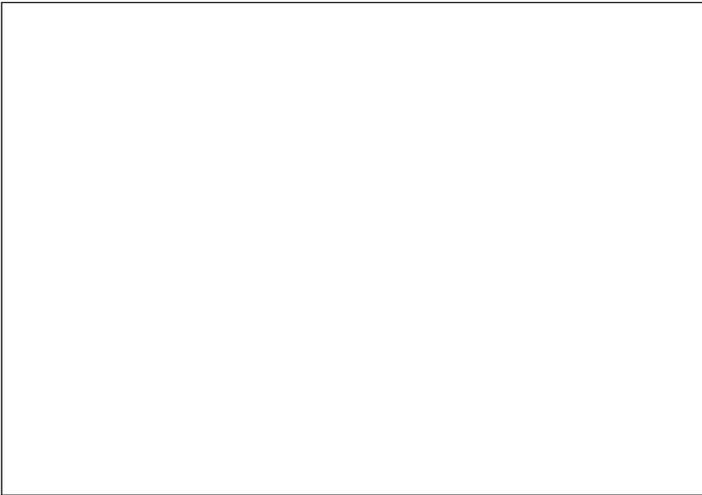
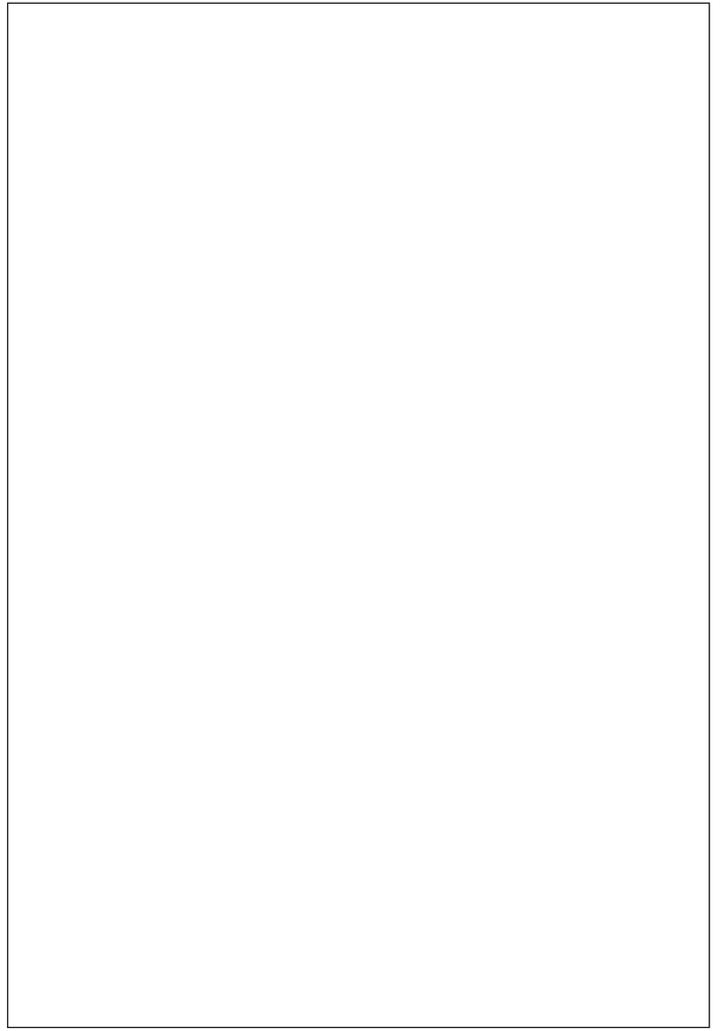
Pour 2015, la Communauté Urbaine Creusot-Montceau continuera à prendre toute sa place dans la gestion de notre territoire et à être une intercommunalité de projets source de développement et d'économies substantielles avec en particulier la mutualisation des moyens.

Concernant notre commune, les grands équipements structurants ont été ou sont en passe d'être réalisés. Après ces investissements importants pour l'avenir, il nous faut reconstituer nos marges financières, entretenir notre patrimoine et relever le "défi du lien social".

Demain il faudra faire des choix, économiser, rationaliser, mutualiser davantage les moyens, agir plus en coopération avec d'autres, mais il reste bien des projets à mener. Des projets pour embellir encore notre commune, des projets pour l'animer, pour améliorer ses services.

Ne faut-il pas renforcer nos solidarités, rassembler nos forces, partager nos idées et les faire vivre ensemble ?

Nous ne savons pas si le monde de demain ressemblera à celui dont nous rêvons pour nos enfants, petits-enfants, arrière-petits enfants mais Danielle Mitterrand dans son dernier livre d'entretiens écrivait : "Il faut toujours crier vive l'avenir. Je revendique pour l'humanité le droit à faire des rêves assez grands pour ne pas les perdre de vue en les poursuivant".



## Ecole maternelle

### Inauguration de l'école maternelle et du restaurant scolaire



Mis en service pour la dernière rentrée scolaire, l'école maternelle Anne Frank et le restaurant scolaire Marcel Pépin ont été officiellement inaugurés le samedi 18 octobre 2014.

Carole Dabrigeon, sous-Préfète d'Autun, a coupé le traditionnel ruban tricolore entourée d'Évelyne Couillerot, Vice-Présidente du Conseil Général de Saône-et-Loire, de David Marti, Président de la Communauté Creusot Montceau, de Jérôme Durain, Sénateur de Saône-et-Loire, de Philippe Baumel, Député de la Circonscription Le Creusot-Autun, de Jérôme François, Inspecteur de l'Éducation Nationale de la Circonscription du Creusot et de nombreux élus de Saint-Sernin-du-Bois et des communes voisines. On pouvait également noter la présence de Philippe Velten, ancien Inspecteur de l'Éducation Nationale de la Circonscription du Creusot.

#### Chantier d'exception

Il faut dire que le chantier particulièrement important et difficile offrait quelques belles perspectives à la société d'architecture qui s'est penchée sur ses plans. "Nous devons réaliser un bâtiment performant en réutilisant le patrimoine existant. Tous les enjeux du projet ont été bien pesés et le pari économique a bien été relevé a expliqué Patrick Bougeault l'architecte chargé du projet. La réalisation aura coûté 1 350 000 € HT avec deux subventions de l'État pour 300 000 € et du département pour 166 500 €. "Nous devons faire ces efforts financiers pour l'école, car il ne faut pas oublier que nous œuvrons pour l'intérêt de l'enfant." a rappelé à cette occasion le maire Jean-Marc Hippolyte, soulagé et fier d'être arrivé au terme de ce chantier particulièrement complexe.

# Ecole maternelle

## Inauguration de l'école maternelle et du restaurant scolaire (suite)

Pour mémoire l'école comprend au premier étage, trois salles de classe, un dortoir et une salle d'évolution. Le réfectoire, commun avec les primaires, se trouve au rez-de-chaussée.

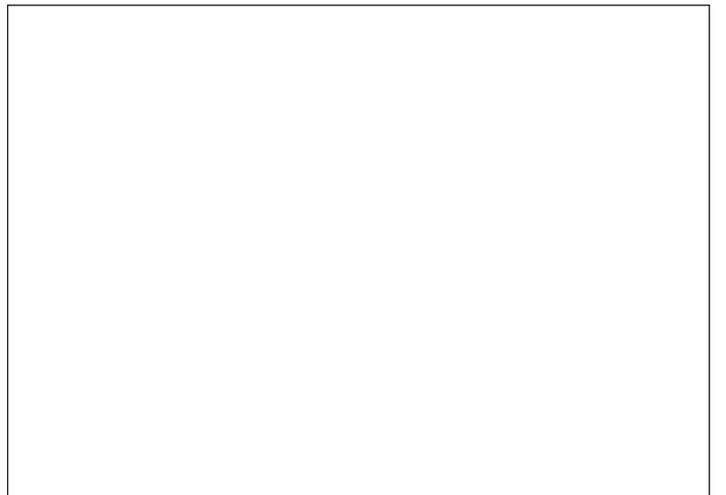
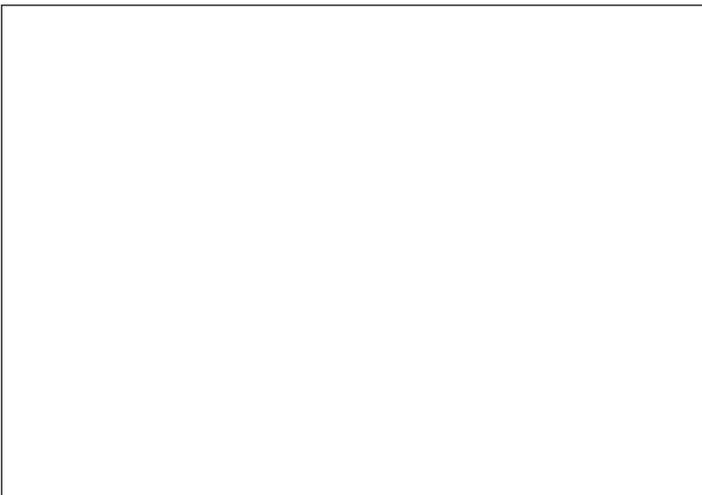
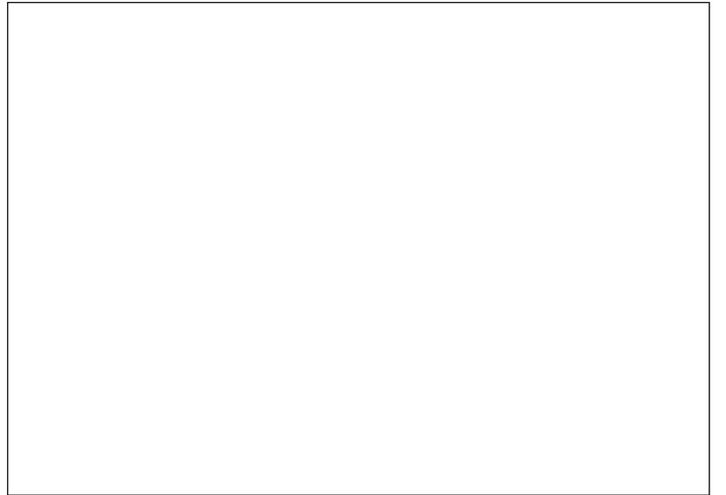
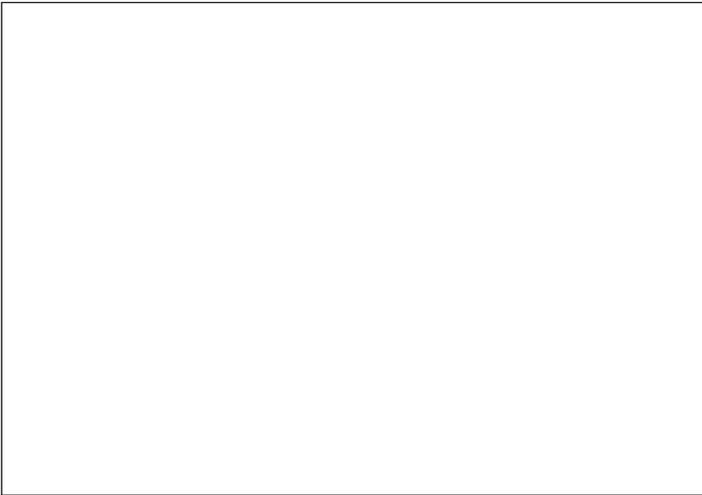
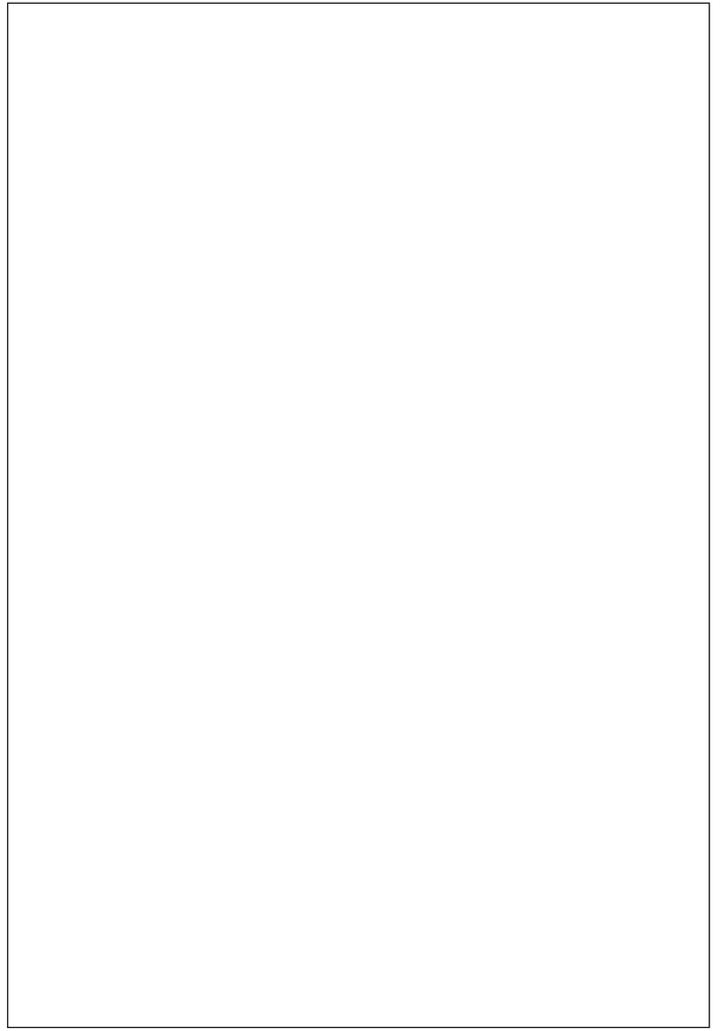
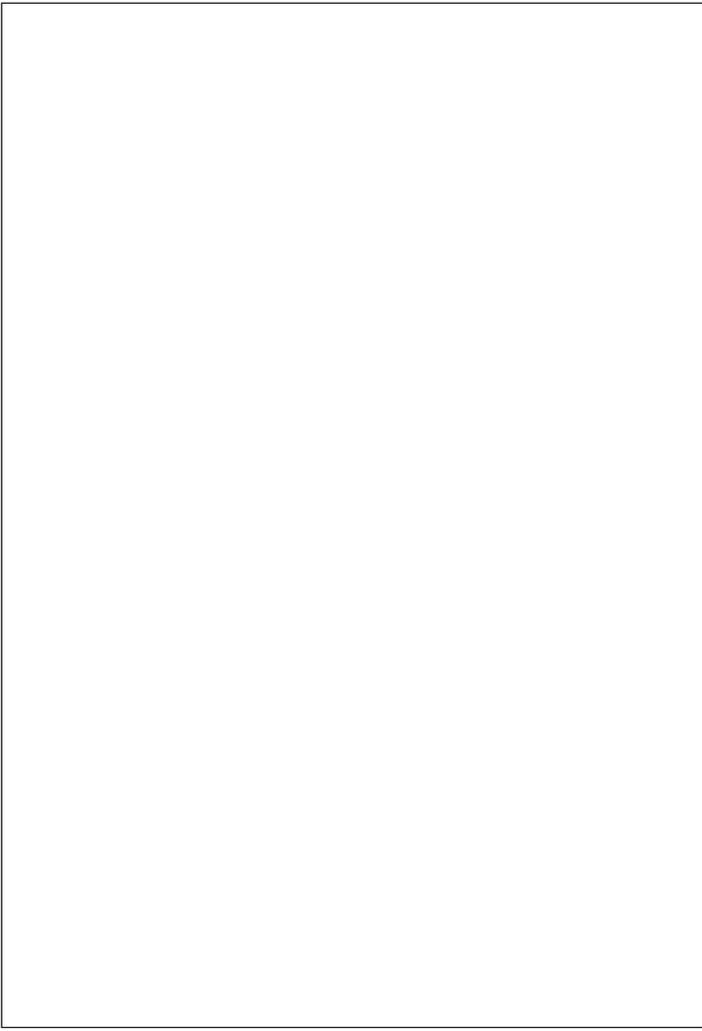
### Moment fort

“Dans un mandat municipal, l'inauguration d'une école est un moment de forte émotion”. S'exprimant ainsi, le maire de Saint-Sernin-du-Bois a évidemment souligné un moment marquant, pour montrer entre autres les efforts faits par la commune pour “cette école de la République” contribuant à l'épanouissement de chaque enfant.

Il s'agit pour l'équipe municipale de la concrétisation de la poursuite d'une volonté d'offrir aux jeunes éco-

liers saint-serinois une certaine harmonie ainsi que de bonnes conditions de travail aux enseignants et au personnel communal. Durant les travaux, l'ancienne mairie avait été réhabilitée ainsi que le foyer communal pour accueillir les élèves, la salle Pierre Boyer ayant été transformée pour assurer la restauration scolaire. À court terme, la municipalité compte sur certains aménagements pour réaliser un “Pôle Enfance” au niveau de ce site de l'ancienne Mairie. Le restaurant scolaire totalement rénové porte le nom de Marcel Pépin, élu de l'équipe de Pierre Boyer qui partageait déjà à l'époque une approche collective et s'était beaucoup investi pour la cantine et l'association qui la gérait.





# Service Enfance Jeunesse : les NAP fonctionnent depuis la rentrée

Pliage japonais, découverte de la nature, jeux collectifs, histoires à écouter, création d'images animées, initiation aux percussions ou, tout simplement, temps libre et calme dans l'espace détente, ce sont quelques-unes des activités proposées aux enfants de Saint-Sernin-du-Bois dans le cadre des NAP.



Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), mises en place dans le cadre de la loi sur la réforme des Rythmes scolaires, sont organisées dans notre commune depuis la rentrée de septembre 2014, sous la responsabilité de la municipalité. Ces NAP ont d'abord fait l'objet d'un an de réflexion, d'échanges, avec les enfants d'abord, puis les parents, les enseignants, les associations, les élus.

## Les grands principes qui nous ont guidés :

- permettre l'accès de tous les enfants à une activité (gratuité),
- mettre en place une organisation prenant en compte les rythmes différents des enfants (plannings différents maternelles/élémentaires, accueils périscolaires, espace détente),
- une organisation permettant aux enfants et à leur famille de choisir les activités,
- une équipe d'encadrement qualifiée, coordonnée, un effectif au-delà du taux minimum pour favoriser des activités de petits groupes.

Des priorités ont été dégagées en ce qui concerne les activités : favoriser la découverte de son environnement, la créativité, l'expression, la curiosité, le vivre ensemble, l'éducation à la citoyenneté.

Elles sont organisées :

- Pour les maternelles :  
le lundi et vendredi de 15h30 à 16h30  
et le mercredi de 11h à 12h.
- Pour les élémentaires :  
le mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30.

Aujourd'hui environ 70 % des enfants scolarisés participent aux NAP

Ils sont encadrés par une équipe d'animateurs et agents municipaux, bénévoles d'associations, (Lire et faire lire, ADESS, Passion Country, Bridge), ainsi qu'un intervenant "Eveil musical", coordonnés par la responsable du service enfance, Claire-Maire COLLET.

## Nouveaux services

Nous avons fait le choix d'inscrire les NAP dans un PEDT (Projet Educatif de Territoire), réfléchissant ainsi plus globalement aux rythmes de l'enfant et aux services proposés aux familles sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Depuis la rentrée 2014, en plus des NAP, de nouveaux services ont été proposés :

- centre de loisirs du mercredi après-midi (avec restauration)
- centre de loisirs petites vacances (sauf Noël).

Pour permettre les travaux de l'école maternelle, plusieurs locaux municipaux avaient été réaménagés afin de pouvoir y accueillir provisoirement les enfants. Ainsi nous disposons maintenant d'un espace dédié aux enfants (de la naissance jusqu'à la fin de l'école primaire), un **Pôle Enfance**, près de la salle Pierre Boyer, qui regroupe :

- le centre de loisirs
- le RAM (Relais Assistantes Maternelles)
- la garderie
- une partie des activités NAP.

Toutes les informations pratiques sur ces activités sur la page "enfance" du site de la commune ([www.mairie-saint-sernin-du-bois.fr/enfants](http://www.mairie-saint-sernin-du-bois.fr/enfants)) ou en téléphonant au service Enfance Jeunesse à la mairie.

Aujourd'hui, plus que jamais, autour de l'enfant, différents "acteurs éducatifs" (familles, enseignants, animateurs...) ont chacun un rôle déterminant et se doivent d'agir en complémentarité pour permettre à l'enfant de s'épanouir et de devenir un citoyen libre et respectueux des autres.

**"L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde".**

*Nelson Mandela*

### **Portes ouvertes au pôle enfance**

Près de la salle Pierre Boyer

Samedi 31 janvier de 9h30 à 12h

Venez découvrir les activités proposées aux enfants.

### **Appel aux associations et aux bénévoles**

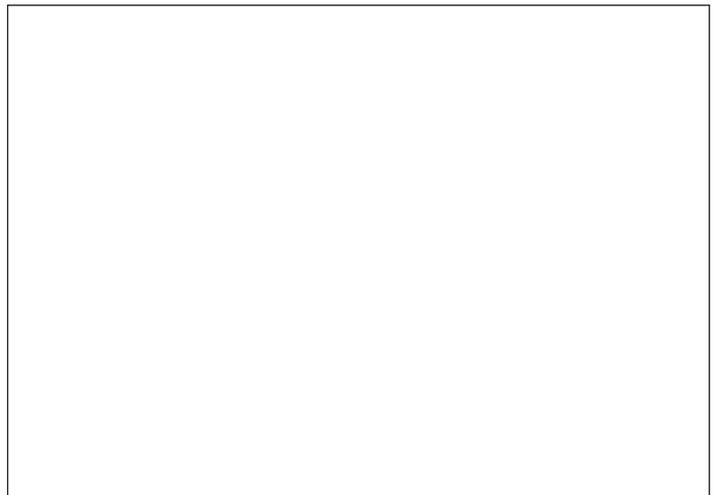
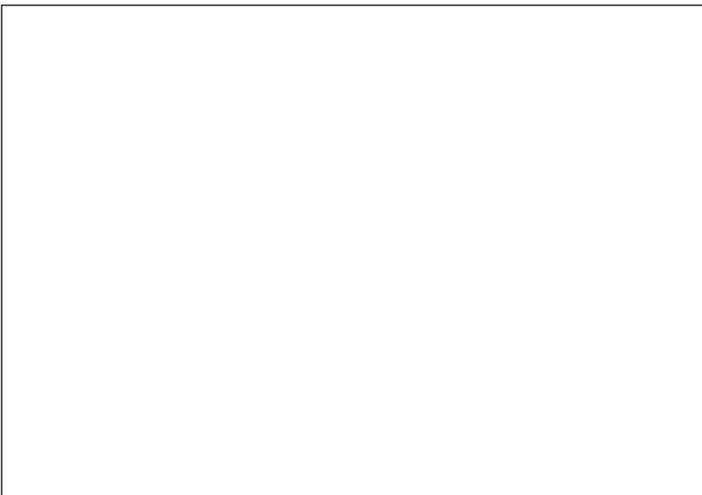
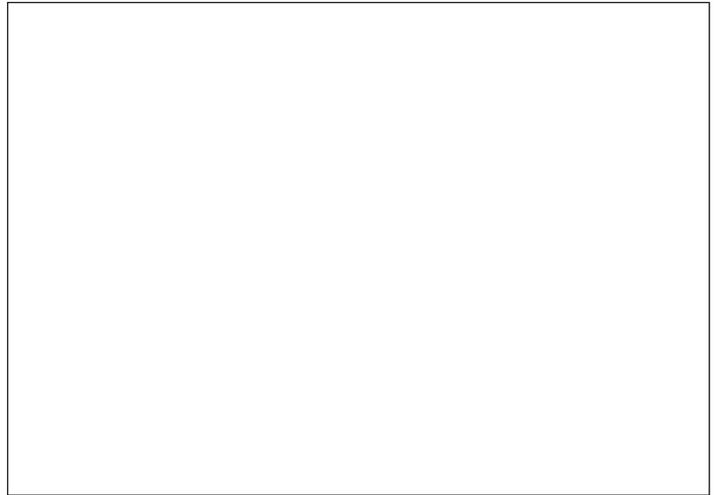
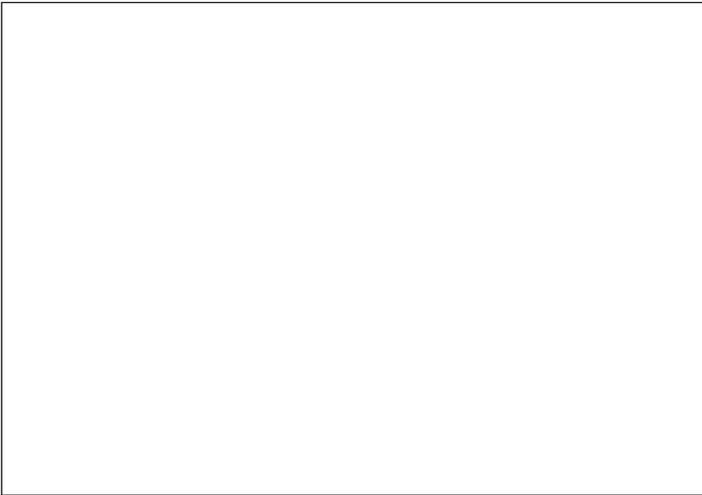
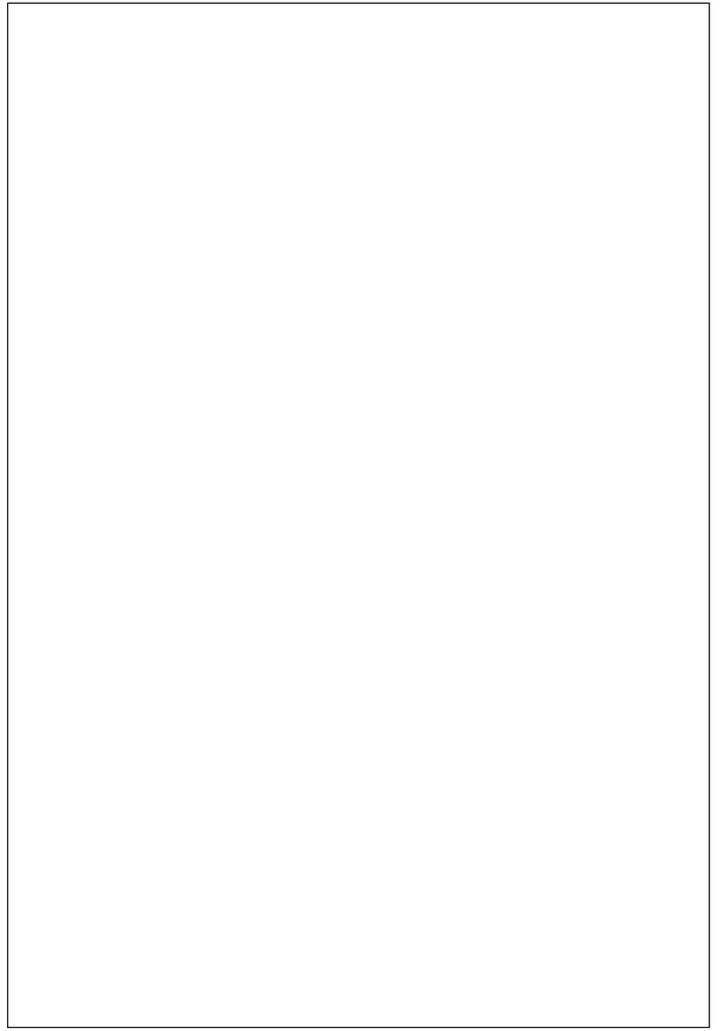
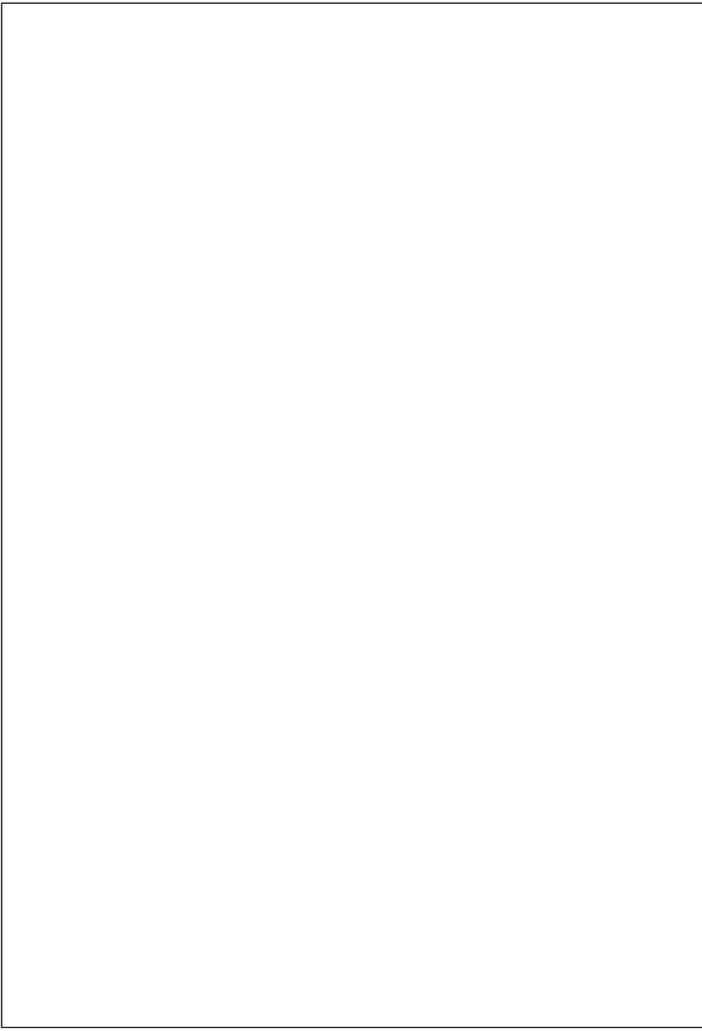
Eveiller la curiosité des enfants, leur permettre de découvrir de nouvelles activités, tels sont les objectifs des NAP. L'équipe d'animation propose des activités dans de nombreux champs correspondant à leur formation et aux compétences qu'ils ont développées. Pour élargir ces propositions d'activités, un appel est lancé aux compétences des uns et des autres. Si vous disposez d'un savoir, d'un savoir-faire et que vous désirez le partager avec les enfants de la commune (aux côtés d'un animateur), vous êtes invités à contacter le service enfance jeunesse.

### **Centre de Loisirs**

Le Centre de Loisirs fonctionnera pendant les **vacances de février** du **lundi 23** au **vendredi 28** février.

Des activités variées, un thème principal : **Carnaval !**

Les inscriptions se feront en mairie le vendredi 13 février de 16 h 30 à 18 h 30.



## Brèves

### Brûlage des déchets

Arrêté préfectoral portant réglementation sur le brûlage des déchets végétaux sous certaines conditions et uniquement dans les communes rurales de moins de 2000 habitants.

Le brûlage concerne exclusivement les déchets des tailles de haies ou d'arbres et en aucun cas les herbes issues des tontes de pelouses et encore moins les cartons, palettes.....

Afin de garantir le maximum de sécurité dans la réalisation de cette opération, le brûlage ne pourra s'exercer qu'à une distance de 50 mètres des habitations voisines et des voies de circulation et ne devra pas occasionner de nuisances pour le voisinage.

### Civisme et respect des autres

Un peu de civisme, quelques gestes simples à pratiquer au quotidien et votre chien ne sera plus "un gêneur" pour les autres. Vous aimez votre chien ?

C'est grâce à votre comportement qu'il sera accepté.

Une déjection au beau milieu d'un trottoir ou dans l'espace vert que l'on entretient (pensez aussi aux agents communaux) ! De quoi vous mettre de mauvaise humeur... Doit-on pour cela haïr toute la gent canine? Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances. Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que notre environnement ne devienne pas des toilettes publiques canines. Pour cela il y a une seule solution, ramasser les déjections. Ce n'est pas très compliqué il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet (plastique ou papier). On trouve dans le commerce des sachets spécialement destinés à cet usage, ainsi que des pochettes à accrocher au collier de votre chien et où vous pourrez insérer papier, sac de ramassage...

Nous partageons le même espace de vie. Préservons-le !

### Aboiements intempestifs

Il est de plus en plus constaté sur le territoire de notre commune, des aboiements intempestifs qui, souvent, constituent une gêne pour le voisinage.

Il est prévu par la loi que chaque propriétaire de chien doit faire en sorte que les aboiements de son chien ne perturbent pas la tranquillité du voisinage.

Une réglementation existe en la matière avec de nombreux textes de lois. Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du

voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu privé ou public. L'un de ces trois critères, précisés à l'article R. 1334-31 du code de la santé publique, suffit à constituer un trouble de voisinage, quelles qu'en soient les circonstances et quelle que soit l'heure du jour et de la nuit (le délit pour tapage diurne existe bel et bien).

L'article R. 1337-7 précise que le fait d'être à l'origine d'un tel délit est passible d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe (450 €).

Il est donc fait appel au bon sens des propriétaires de chien afin que ces derniers n'engendrent des problèmes récurrents.

### Divagation

Arrêté interdisant la divagation des animaux.

Le Maire de la commune de Saint-Sernin-du-Bois

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2212-2,

Vu le code rural et notamment les articles L211-19-1 et L211-20,

Considérant qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique.

#### ARRETE :

**Article 1** - Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

**Article 2** - Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

**Article 3** - M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Autun.

### Elagage des arbres, buissons...

#### *En bordure des routes et chemins*

Références : Code de la voirie Article R.116-2 du 18 juin 1964.

Les élagages doivent être effectués avant le 15 mars de chaque année et renouvelés aussi souvent que c'est nécessaire par le propriétaire riverain.

Les arbres, branches doivent être coupés à l'aplomb des limites du domaine public routier. Courbes et carrefours doivent être bien dégagés afin d'assurer une bonne visibilité.

Les déchets d'élagage et les branchages ne doivent pas être abandonnés sur la voie publique, mais emmenés à la déchèterie.

### Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice est un bénévole, nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel, qui facilite le règlement à l'amiable des conflits entre personnes (voisinage, droit de passage, mitoyenneté...). Il est tenu à l'obligation de secret et présente toutes les garanties

d'impartialité et de discrétion. La saisie du conciliateur de justice est gratuite, vous n'avez aucune formalité particulière à effectuer. Pour notre commune, il s'agit de M. Impériali. Vous pouvez le joindre au 06.86.43.65.13 ou sur son courriel : leconciliateur71710@orange.fr

# Office Municipal de la Culture

Pour sa 2<sup>ème</sup> année d'existence, l'OMC, réunissant les associations, les habitants, les élus, intéressés par l'animation culturelle, a organisé et soutenu plusieurs événements et activités, avec pour finalité la diffusion de connaissances et la création de pratiques éducatives, scientifiques, citoyennes et artistiques, telles que conférences, expositions, forums, spectacles, concerts...

## Rétrospective 2014 :

- Exposition "**De la Sibérie à Saint-Sernin-du-Bois... Un Mammouth au musée !**", en partenariat avec les Amis de Sernin et l'école Jacques Prévert ; du 6 janvier au 2 février 2014 : 1586 visiteurs venus de toute la région, des rencontres entre le paléontologue et les écoles (toutes les classes de St-Sernin-du-Bois et plusieurs du Creusot, Torcy...).



- Exposition **André Bouillet** du 12 au 14 avril, sculpture et peinture ; animations par l'artiste pour les classes de St-Sernin.



- Exposition "**Cartonning for Peace**", à la mairie en partenariat avec LARC, des dessins de presse visant à faire réfléchir sur les énergies, les situations de guerres ou d'injustices dans le monde, du 25 au 30 avril 2014.



- **Spectacles de rue par "Les Batteurs de Pavés"** en partenariat avec LARC, dans le cadre du festival Hors Champs ; Vendredi 16 mai 2014. Un spectacle pour les enfants à l'école élémentaire, puis un grand éclat de rire lors du spectacle tout public place de la mairie.



- **Spectacle les contes de la rue Morgue** par la compagnie "Les Enclumés", à la Tour : théâtre, marionnettes tout public autour de personnages mystérieux et des textes d'Edgar Allan Poe, Maupassant...



## OMC

- **Fête de la musique** le 20 juin 2014 au Bourg ; des groupes locaux de tous styles : la Dingobanda, Arpège, Passion Country, Country Love 71, Bande Roll et un groupe chalonnais La Fanfarrosoir. Tous ont enchanté le public dans une ambiance festive et détendue.



- **Le Forum des Associations**, le 11 novembre, organisé en partenariat avec le Comité des Fêtes : 18 associations ont participé ; stands, animations, démonstrations ont permis aux 350 visiteurs de mieux connaître nos associations, et à celles-ci d'échanger entre elles et d'enregistrer de nouveaux adhérents.

Tout cela dans une ambiance très conviviale.

- **Maguy Lafaysse** du 8 au 16 novembre 2014.

EXPOSITION DE PEINTURE

**MAGUY LAFAYESSE**

Membre de la Société des Beaux-Arts de Chalon, Associée de l'Association Lorraine Artistes Créateurs

Vous présente ses Huiles et Aquarelles

Du samedi 8 Novembre au Dimanche 16 Novembre 2014 inclus

Jour d'Apogée - Entrée libre de 14 h 30 à 19 h 00



**SAINT SERVIN DU BOIS**

Dans le Cadre du Château - Place Salignac Fénelon

- **photo club de Montchanin** : Exposition "Thèmes en Liberté" novembre 2014 à la salle des expositions.



- **Concert Lyly and Co** : 5 décembre 2014

L'OMC en 2014, c'est aussi plusieurs commissions de travail ou de réflexions autour de projets collectifs qui aboutiront pour certains en 2015 :

- le collectage de la mémoire ancienne ou récente de la vie du village
- les arts plastiques : les habitants ont du talent
- la mise en valeur de l'oeuvre de Raymond Rochette sur notre village.

# OMC

Pour le début de l'année 2015 l'OMC vous propose :



**Le samedi 31 janvier,**

Salle Pierre Boyer à 20h30,  
un spectacle musique et poésie

**“FABLES autour d'un Banc Public”**

Il s'agit de textes de Claude Nougaro, contés ou chantés par Bernard Barbery, accompagné au piano par Monique Fourmond.



**Les samedi 28 mars  
et dimanche 29 mars**

Salle polyvalente,  
l'exposition

**“Le PRINTEMPS de l'ART”**

Cette manifestation a pour but de mettre en lumière les talents des habitants de notre commune (peintres, dessinateurs, aquarellistes, photographes, sculpteurs sur bois, terre ou pierre...), de les faire se rencontrer et vous les faire découvrir.



**Le vendredi 19 juin,** sur la place du village, **la fête de la musique.**

*Et probablement d'autres surprises...*

## Office Municipal des Sports



### Bilan 2014

#### Téléthon

Les comptes ont été faits à Saint-Sernin-du-bois où la mobilisation des associations regroupées sous la houlette de l'Office Municipal des Sports (OMS) a permis de collecter une somme de 2726, 59 € dont 560 € de dons. Bravo.



#### Cyclisme

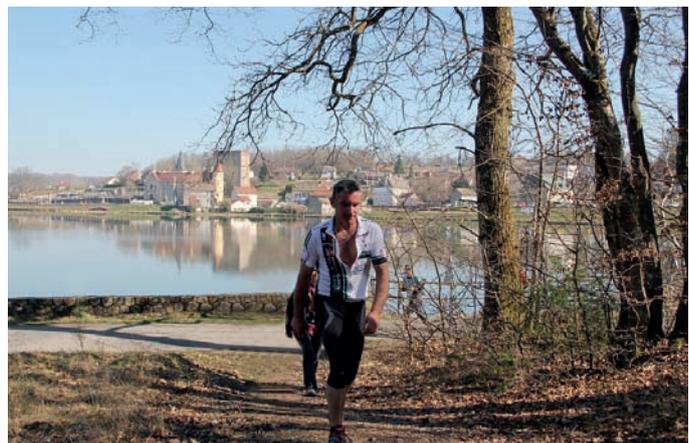
Joseph Simonin et Jean-Marc Hippolyte accueillent Jean-Christophe Peraud (2<sup>e</sup> du Tour de France 2014) lors de sa visite à Saint-Sernin-du-Bois le mercredi 3 septembre 2014.

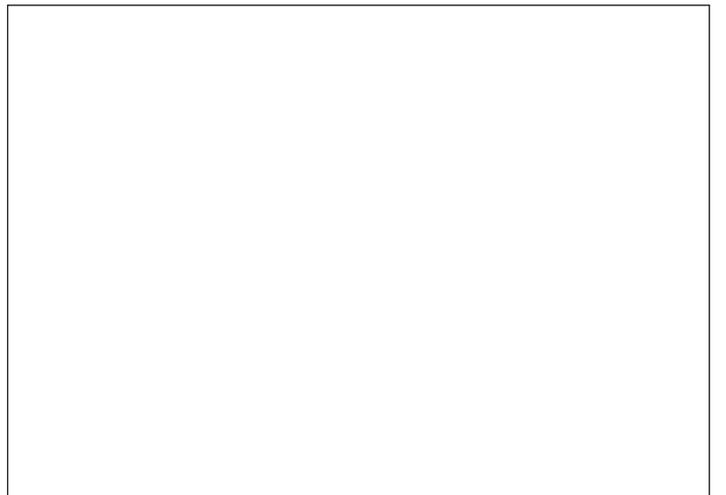
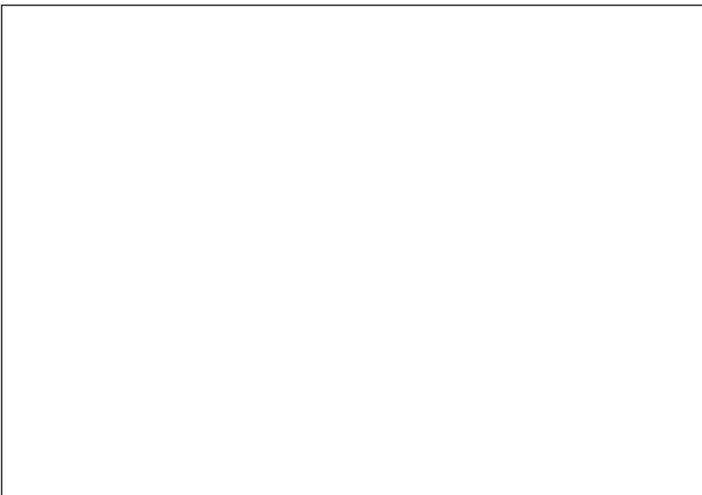
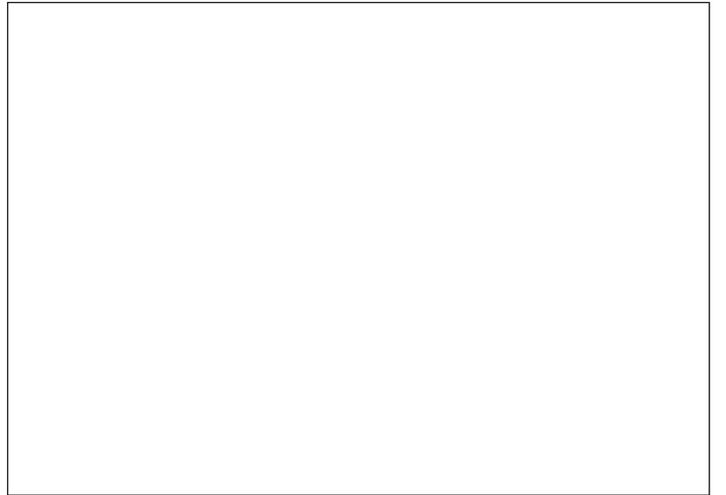
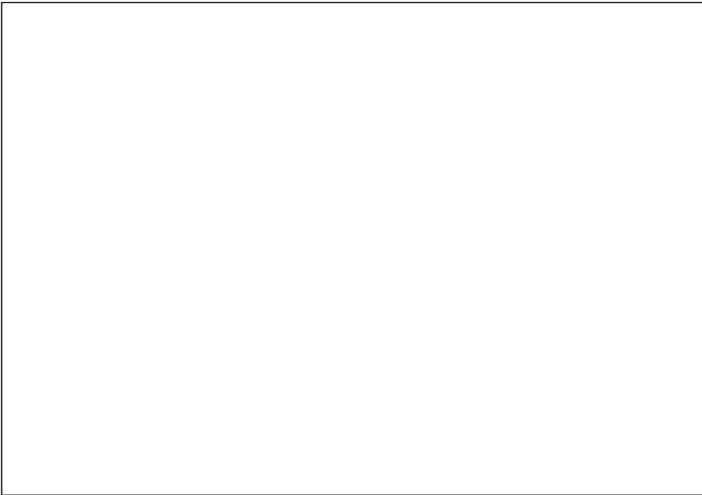
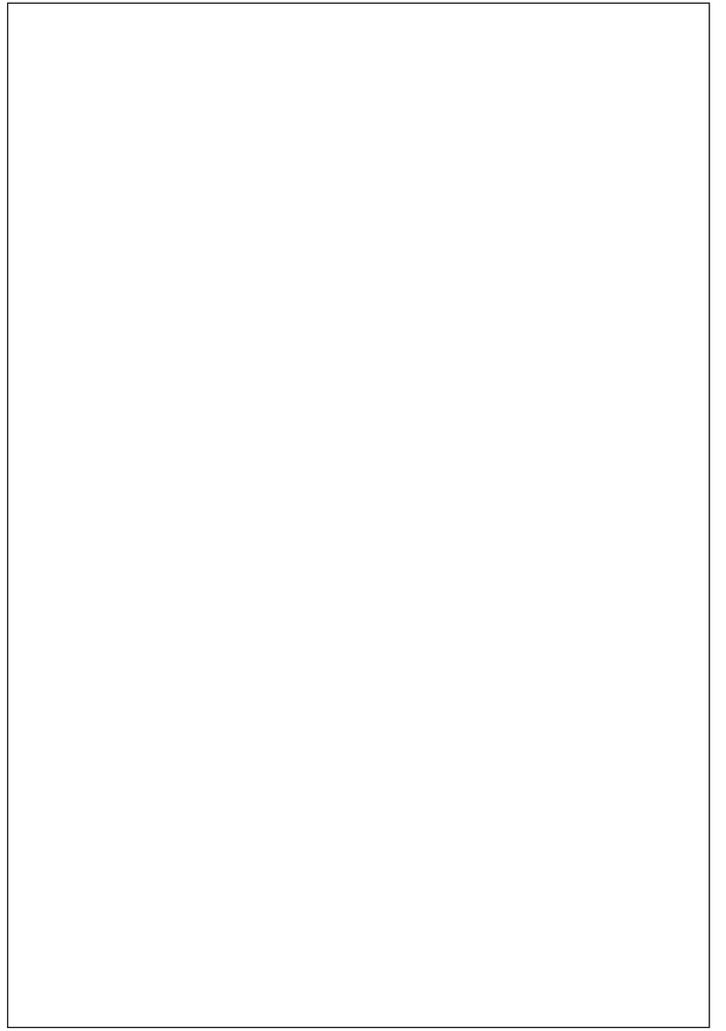
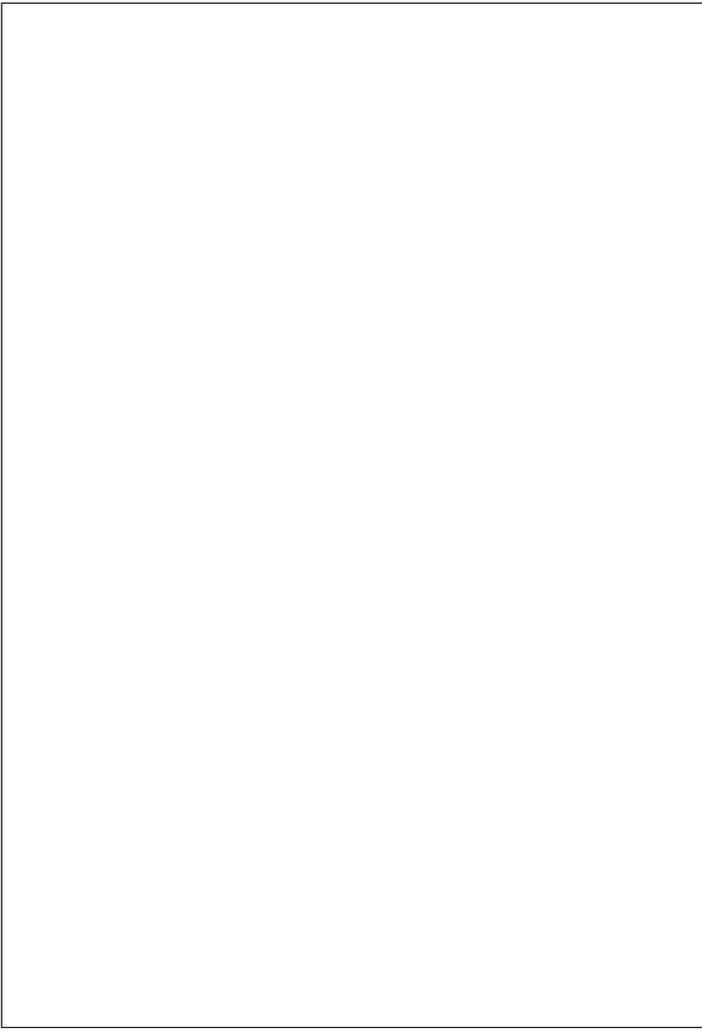


### Manifestations 2015

- 8 mars Trail des 3 Châteaux
- Début décembre : Téléthon 2015
- 2015 sera aussi l'occasion de fêter **les 10 ans de l'OMS**.

Une journée du mois de mai sera réservée avec toutes les associations adhérentes à l'OMS pour vous proposer des animations sportives et entre autres, un baptême de voiture de rallye.





## Environnement

### Objectif : Zéro pesticide dans nos villes et villages

Saint-Sernin-du-Bois a adhéré en 2011 à la charte du conseil régional "objectif zéro pesticide dans nos villes et villages".

Ce dispositif a pour but d'encourager la suppression progressive, voire totale des pesticides dans les collectivités.

Il est certainement utile de rappeler qu'en France, 40 % des quantités d'herbicides appliquées sont transférées vers les cours d'eau....que 8 % des Bourguignons ont consommé une eau ou la présence de pesticides en excès a été mise en évidence....

Certains parmi nous le constatent, nous ne voyons plus d'hirondelles, plus d'abeilles.....Et, par là-même, souhaitent que notre environnement ressemble au parc de Versailles ou autres châteaux....Beaucoup pestent contre les herbes "indésirables" qui n'ont que pour seul défaut d'être hautes et par ce biais acceptant insectes, abeilles....

Il nous faut préserver l'avenir environnemental de nos enfants, préserver notre planète, adhérer à une autre approche du paysage urbain, accepter un autre espace.

Faut-il désherber tous les espaces ? Ne pas, ne plus utiliser de pesticides, c'est possible !

Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de son environnement.

**"Les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures... à satisfaire leurs propres besoins".**

Notre commune, en adhérant à cette charte, s'engage à pratiquer un désherbage raisonné, avec priorité à un désherbage mécanique, manuel, thermique. Le désherbage chimique ne sera utilisé qu'en dernier recours là où cela peut être autorisé et à moindre risque !



## Interdiction de l'usage de pesticides dans les espaces verts en 2020 et chez les particuliers en 2022

### Loi du 6 février 2014 :

*La loi interdit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :*

Aux personnes publiques (État, régions, communes, départements, groupements intercommunaux, établissements publics) propriétaires d'un domaine public ou privé, d'utiliser des produits phytosanitaires (pesticides), à l'exception des préparations naturelles peu préoccupantes dites PNPP (substances naturelles), pour l'entretien des espaces verts, de forêts et de promenades.

La mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel sont interdites.

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022**, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites. Cette disposition vise les 45 % de Français possédant un jardin ou potager.

Les pesticides seraient, en France, responsables de la mort de 20 000 à 200 000 personnes, soit 2 décès sur 5 qui ont une cause environnementale.

# Brèves

## Comment la commune réagit-elle face aux intempéries de l'hiver ?

En cas de verglas ou de chute de neige, l'objectif est de dégager le maximum des itinéraires. Depuis 2002, deux tracteurs équipés d'une lame et d'une saieuse interviennent l'un dans la partie "haute" de la commune, l'autre dans la vallée. Depuis notre entrée dans la Communauté Creusot-Montceau, les employés communaux assurent toujours la première urgence, le plan d'intervention n'a pas été modifié. La Communauté fournit le sel et vient en appui, en renfort. Il faut quelquefois plusieurs passages pour nettoyer correctement la chaussée. Quant aux deux routes départementales (RD61 et RD 138), c'est la direction des routes et infrastructures (DRI) qui assure leur dégagement, mais lorsque de nombreux véhicules circulent, il est quelquefois un peu difficile de slalomer dans le trafic toujours plus dense d'année en année.

Il est important de rappeler que le sel est efficace si l'on roule dessus et l'est beaucoup moins à des températures inférieures à -4 °C, et puis, tout ne peut pas être déneigé en même temps. En ce qui concerne le dégagement des abords des bâtiments communaux, c'est l'école qui est prioritaire.

Enfin, rendons hommage à tous ces personnels d'astreinte (qu'on voit rarement parce qu'ils sont passés avant nous ! ou après) ! et qui très tôt le matin et tard le soir, week-end compris, font de leur mieux pour que nos routes départementales ou communautaires soient praticables. Certes c'est leur travail, mais il faut le faire! Ils assurent une véritable mission de service public, service tant menacé aujourd'hui.

### Quelques recommandations

Il importe, vis-à-vis de l'intervention des services municipaux, que chaque habitant facilite le passage des engins de déneigement ; il est donc demandé aux habitants de ne pas laisser de véhicules en stationnement gênant le long des voies. Par ailleurs, les commerçants, les propriétaires ou locataires sont tenus par temps de neige ou de gelée de balayer la neige devant leurs façades, sur les trottoirs en les dégageant autant que possible et, s'il n'existe pas de trottoir, le raclage et balayage doit se faire sur un espace permettant le passage des piétons. En cas de verglas, il convient de jeter du sable, ou du sel, ou des cendres, ou de la sciure de bois devant les maisons. Il est également certain que les déplacements des automobilistes sont facilités s'ils disposent d'équipements adéquats. Enfin, ne sortez et ne circulez en voiture ou en deux-roues que si ce déplacement est vraiment indispensable.

## Préparons ensemble les journées du patrimoine 2015 !

A l'occasion des journées européennes du patrimoine des 19 et 20 septembre 2015, l'association des Amis de Saint-Sernin-du-Bois envisage une exposition sur le vaste thème de l'école.

Cette exposition s'appuiera sur différents supports : matériels et immatériels (enregistrements sonores). Ainsi, s'il reste dans vos placards, du matériel scolaire (cahier, cartable...) ou des photos datant de votre passage à l'école de Saint-Sernin-du-Bois, n'hésitez pas à contacter l'association. La commission "collectages" de l'OMC se joint à l'organisation de cet événement et recherche

des personnes pouvant témoigner de leur vie d'écolier à Saint-Sernin-du-Bois. Donc, si vous avez dans vos mémoires, des souvenirs ou des anecdotes de vos années d'écolier, là encore n'hésitez à nous les faire partager.

### Contacts :

Amis de Saint-Sernin-du-Bois

Courriel : [contact@saintsernindubois.net](mailto:contact@saintsernindubois.net)

Office Municipal de la Culture "OMC"

Courriel : [omc.saintsernindubois@gmail.com](mailto:omc.saintsernindubois@gmail.com)

*Vous pouvez aussi laisser vos coordonnées à la mairie.*

## Bruits de voisinage

Arrêté Préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage

### Les précautions à prendre...

Appareils bruyants et activités de bricolage et jardinage. Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels qu'appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production

d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

## Nous avons visité pour vous...

### Le clocher de l'église de Saint-Sernin

L'église de Saint-Sernin-du-Bois a été reconstruite en 1767 par l'abbé Salignac de Fénelon.

De nombreuses pierres de l'église primitive ont été réemployées pour la nouvelle construction.

Aujourd'hui



Hier

### La cloche

Fondue à Metz par François Goussel, elle a été baptisée le 22 septembre 1878, ayant reçu le prénom de Marie-Louise. Elle a pour parrain Lazare Devaussenin, ancien maire du village et propriétaire du château à cette époque. Elle a pour marraine Louise Aglaé-Drôle veuve Sébille, mère du curé alors en exercice. Le clocher, qui est sans doute celui du XIII<sup>e</sup> siècle, était jadis couvert de tavaillons (tuiles en bois). Depuis quelques décennies il possède une toiture en ardoises d'Angers.



# Tarifs 2015

## Salle polyvalente (+ 150 pers.)

Location journée commune	478 €
Location journée extérieure	765 €
Location journée associations communales	368 €
Location journée associations extérieures	589 €
Journée supplémentaire commune	147 €
Journée supplémentaire Extérieure	235 €
Congrès	180 €
Location vaisselle	88 €
Chauffage	81 €

## Salle polyvalente (- 150 pers.)

Location journée commune	252 €
Location journée extérieure	403 €
Location journée associations communales	231 €
Location journée associations extérieures	370 €
Journée supplémentaire commune	84 €
Journée supplémentaire extérieure	134 €
Congrès	115 €
Concours de cartes	63 €
Location vaisselle	68 €
Chauffage	81 €

## Salle polyvalente

Loto	258 €
Thé dansant commune	258 €
Thé dansant extérieur	413 €
Foire commerciale communale	173 €

## Salle Pierre Boyer

Location journée commune	168 €
Location journée extérieure	269 €
Location journée associations communales	142 €
Location journée associations extérieures	227 €
Journée supplémentaire commune	50 €
Journée supplémentaire Extérieure	80 €
Congrès /Vin d'honneur/Mise à disposition	84 €
Location vaisselle	44 €
Chauffage	42 €

## Foyer communal

Location week-end commune	155 €
Location week-end extérieure	248 €
Vin d'honneur	82 €

## Cimetière

	2m <sup>2</sup>	4m <sup>2</sup>
15 ans	95 €	190 €
30 ans	225 €	450 €
50 ans	450 €	900 €

## Colombarium

15 ans	275 €
--------	-------

## Cavernes

15 ans	56 €
30 ans	124 €

## Droit de place

Occasionnel	50 €
A la semaine	6 €

## Garage

Mensuel	21 €
---------	------



## Les commissions

Le maire est membre de droit de toutes les commissions municipales.

### **Finances**

Arlette VOISIN  
Anne-Marie LALLEMENT  
Philippe DESBROSSES  
Jean-Luc DRUOT  
Bernard BOUILLER  
Nadine PALERMO  
Pascale FALLOURD  
René PAULUS

### **Environnement - Développement durable - Tourisme**

Catherine GRANDIN  
Gilbert BROCHOT  
Nadine PALERMO  
Franck LAFAY  
Jean-Luc DRUOT  
Pascale FALLOURD

### **Voirie - Travaux - Accessibilité - Espaces publics**

Catherine GRANDIN  
Gilbert BROCHOT  
Philippe DESBROSSES  
Jean-Luc DRUOT  
Jean-Claude PIERRAT  
René PAULUS  
Martine BOYER

### **Communication**

Gilbert BROCHOT  
Franck LAFAY  
Jean-Claude DUFOUR  
Bernard BOUILLER  
Jean-Claude PIERRAT

### **Personnes âgées**

Catherine GRANDIN  
Anne-Marie LALLEMENT  
Christelle MALTAVERNE

### **Commerces - Artisanat - Professions libérales**

Arlette VOISIN  
Philippe DESBROSSES  
Mickaël SERRIERE  
Bernard BOUILLER

### **Activités sportives**

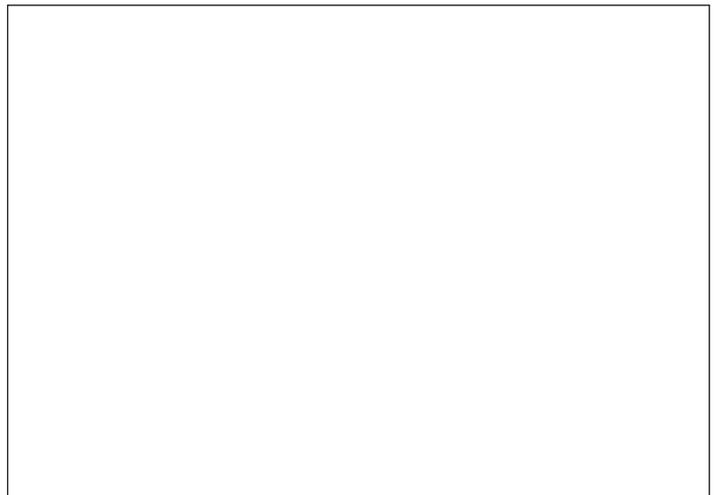
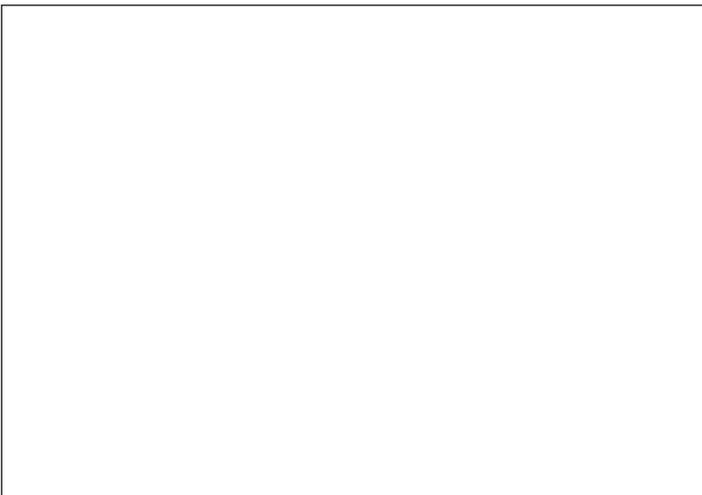
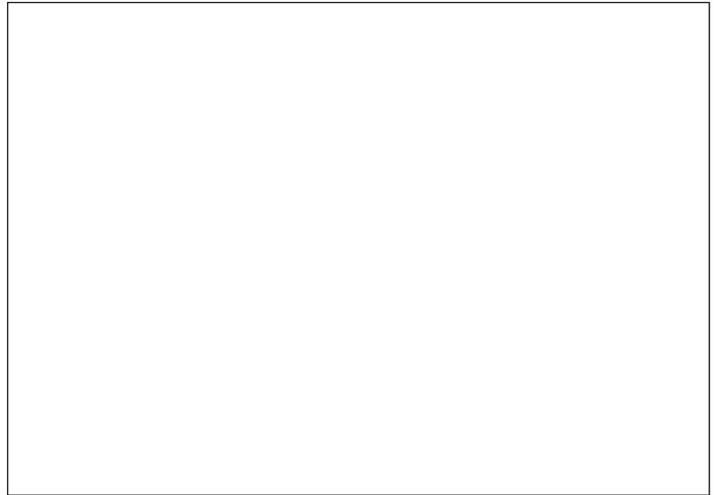
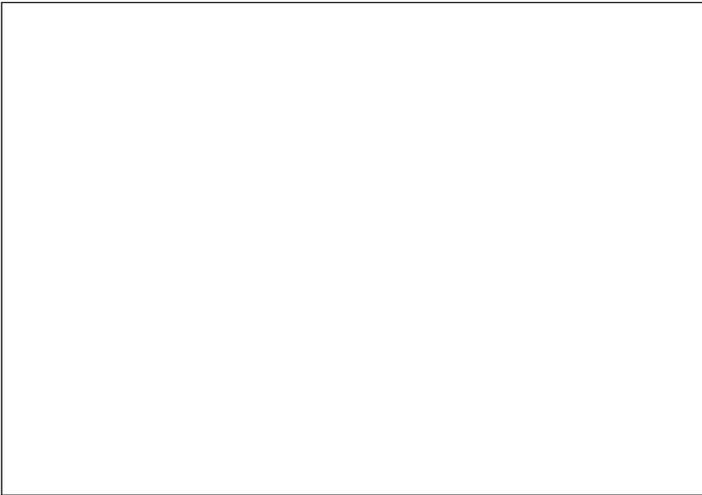
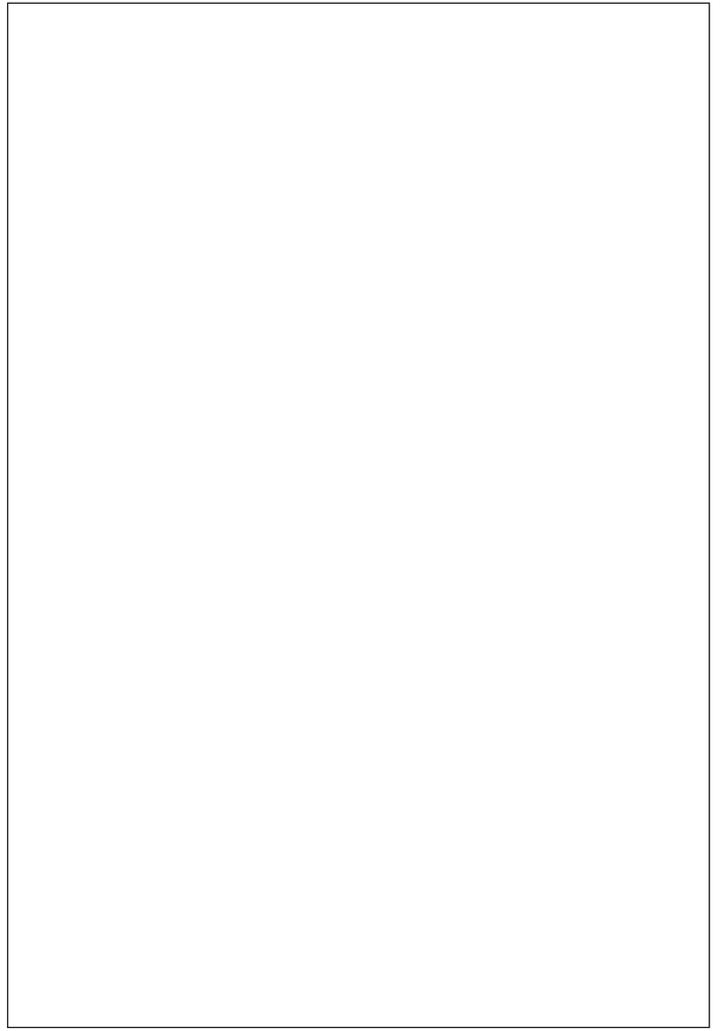
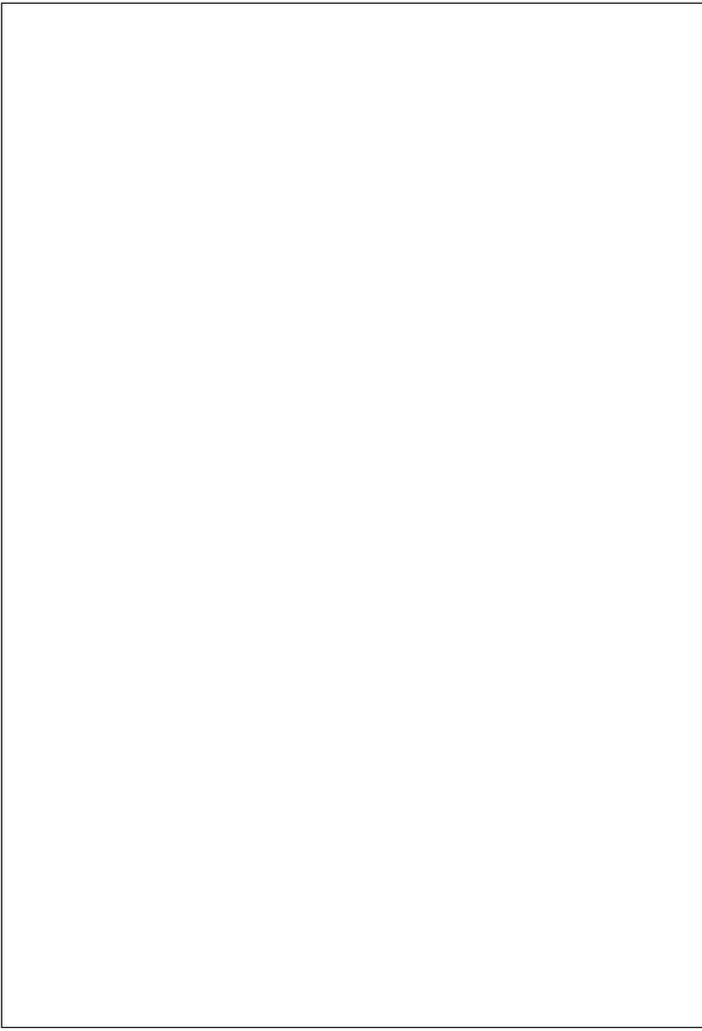
Jean-Claude DUFOUR  
Philippe DESBROSSES  
Jean-Luc DRUOT  
Mickaël SERRIERE  
René PAULUS

### **Action Sociale - Logement - CCAS**

Catherine GRANDIN  
Nadine PALERMO  
Anne-Marie LALLEMENT  
Pascale FALLOURD  
Marie-Yvonne DAKOWSKI

### **Petite enfance - Jeunesse - Éducation**

Anne-Marie LALLEMENT  
Christelle MALTAVERNE  
Evelyne REGNIAUD  
Martine BOYER  
Mickaël SERRIERE  
Pascale FALLOURD  
Marie-Yvonne DAKOWSKI



## Etat civil 2014

### Naissances

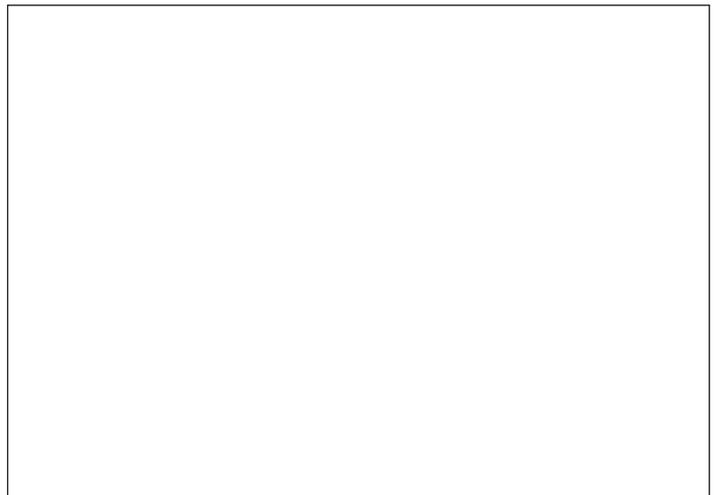
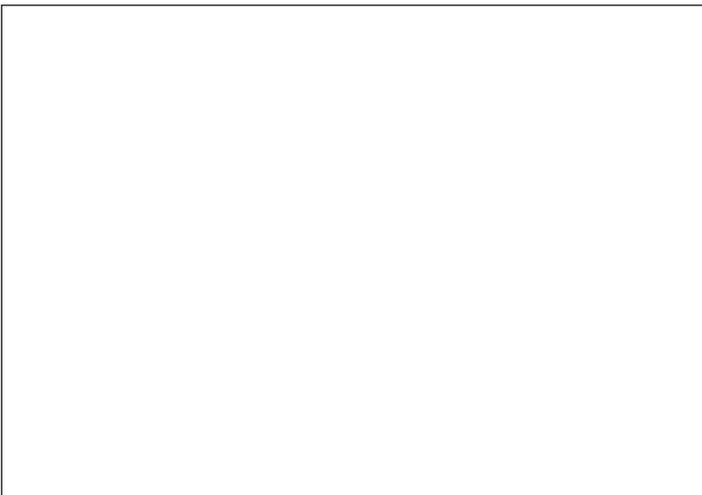
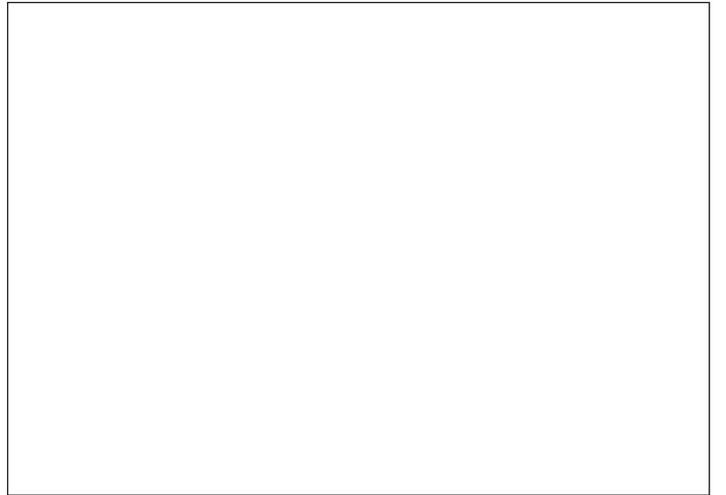
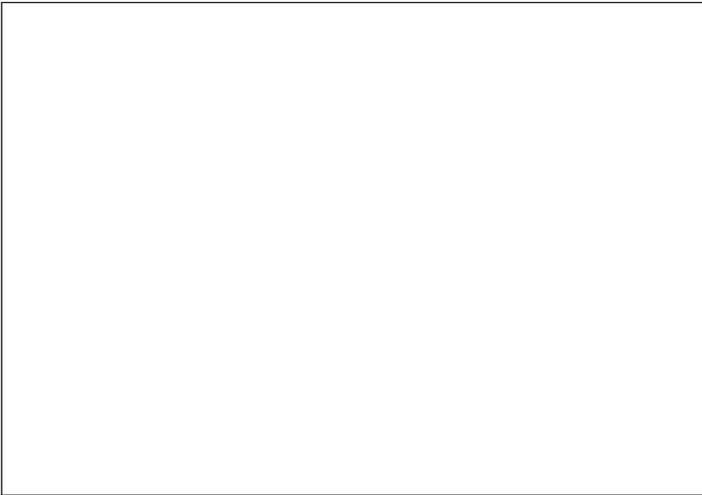
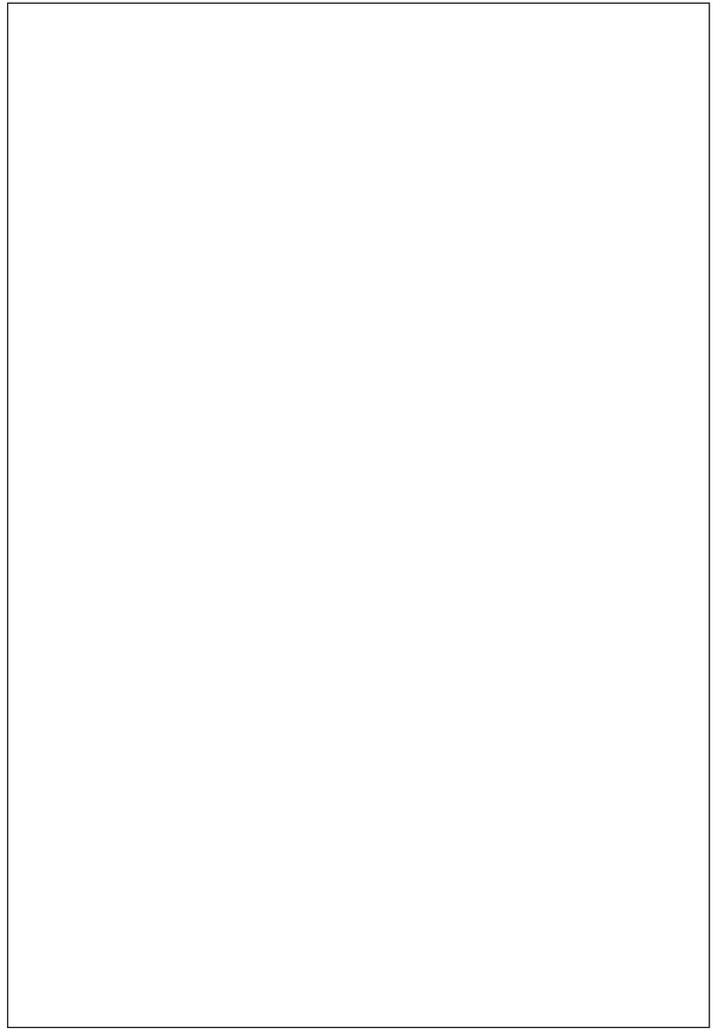
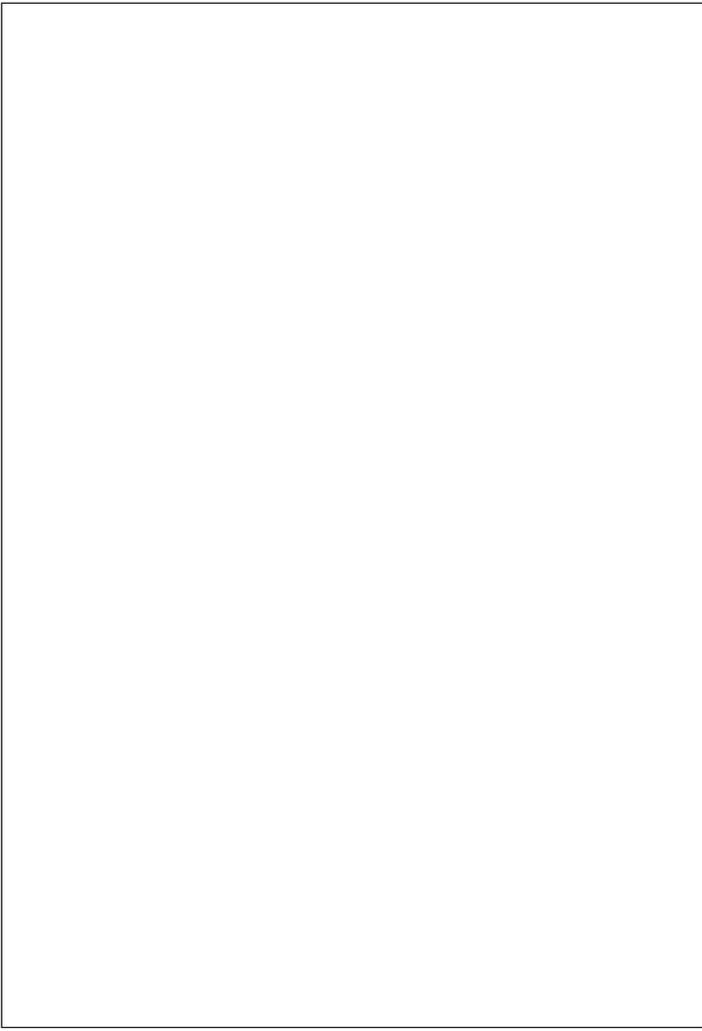
MARTIN Nolan	20 janvier
DEVELAY Théo, Axel	11 février
PEDICONE Mathis	11 février
TOULON BERNARDINO Enzo, Louka	06 mars
JUGE Lina	09 mars
GAUTHIER Louison, Adèle	07 avril
AUBLANC Lénael	22 avril
ROVITHIS Nolan, Lionel	24 avril
DOUIDER Merwan	07 mai
DOUIDER Titouan	07 mai
FRAU Yliana, Claudine, Paola	29 mai
LAFLEUR Malon, Pascal	26 juin
MILLOT Zachary, Jean-Jacques, Michel	09 juillet
MESQUITA Ethan, Sacha	16 juillet
MACEDO Megara	23 juillet
VIEILLARD Gabin, Félix	31 août
PERCHERON Emma	09 septembre
CONTANT Inaya	20 septembre
ALLOIX Jade, Valérie	25 octobre
CAPDEVIELLE-PERE Lúna	18 novembre

### Décès

LECLERC Alain	11 février
PARADISO Maria Rosaria, épouse MOFFA	11 avril
NECTOUX Patrick Camille	07 mai
MESTANIER Gérard Marcel	20 mai
ODDE Jean François	03 juin
BOYER Serge	13 juin
DETANG Alexandra, épouse DESFETES	07 septembre
GREUET Jean François	14 septembre
BOUQUIN Denis	04 octobre

### Mariages

BRETAUDEAU Audrey Denise Monique & MINOT Philippe	14 juin
DE ARAUJO Audrey & MENDES Gaël	04 juillet
KUZMENKO Tetyana & BOURBONNAIS Patrick Gaëtan Georges	05 juillet
DURQUE Céline Jocelyne & PERNETTE Arnaud	02 août
VAISON Myriam Geneviève & GIRARD Cyril Louis Alphonse	02 août
MOREY Valérie & DEVELAY David Henri	09 août
DURAND Séverine Marie Anne & BERNARDI Michaël Etienne	30 août
MAROUX Florence & BACHALAS Eric Marc André	20 septembre
BILLET Valérie & GORGETTE Benoît	15 novembre



## Calendrier de fêtes 2015

### Janvier

- 10 Arbre de Noël – Supporters USSS
- 11 Galette des Rois - Arpège
- 17 Potée – USSS
- 25 Thé dansant – Comité des Fêtes
- 30 Belote Supporters USSS
- 31 Spectacle Musique et Poésie - OMC

### Février

- 6 Marché Producteurs
- 22 Thé Traditionnel - Arpège

### Mars

- 8 Trail des 3 Châteaux
- 13 Belote Supporters USSS
- 15 Thé dansant - Arpège
- 21 Repas dansant - Comité des Fêtes
- 21 Bourse Greffon - Mémoire Fruitière
- 27 - 28 - 29 Printemps de l'Art - OMC

### Avril

- 1 Don du Sang
- 18 Bal traditionnel - Arpège
- 26 Thé dansant - Comité des Fêtes

### Mai

- 30 Pétanque - Supporters USSS
- 30 Stage - Arpège
- 31 Fête de la Pêche

### Juin

- 13 Passion Country
- 19 Fête de la musique - OMC
- 20 Kermesse Ecole

### Juillet

- 5 Brocante - Comité des Fêtes

### Août

- 11 Don du Sang
- 22 Pétanque - Supporters USSS
- 28 - 29 - 30 - Enduro Carpe

### Septembre

- 13 Banquet Aînés
- 19 Porte Ouverte - Arpège
- 19 - 20 Journée du Patrimoine
- 27 Brocante - ARESS

### Octobre

- 18 Banquet - Amicale de la Tour
- 18 Bal - Passion Country + Arpège
- 31 Soirée dansante - Rugby

### Novembre

- 6 Belote - USSS
- 7 Bal - Country Love
- 8 Thé dansant - Amicale de la Tour
- 15 Repas - ARESS
- 21 Repas dansant - Amicale de la Pêche
- 29 Foire - Comité des Fêtes

### Décembre

- 4 Belote - Supporters USSS
- 5 Téléthon
- 12 Marche de Nuit - Amis Saint-Sernin
- 16 Repas Noël - Amicale de la Tour
- 16 Don du Sang
- 18 Fête de Noël de l'Ecole
- 20 Loto - USSS
- 31 Réveillon St-Sylvestre - Comité des Fêtes

### Don du Sang

01 Avril - 11 Août - 16 Décembre

### Marches des Amis de St-Sernin

- 11 Janvier - 01 Février - 01 Mars
- 08 Mars - Trail des 3 Châteaux
- 03 - 10 - 17 - 24 et 31 Juillet - Marche estivale
- 11 Octobre - 15 Novembre
- 12 Décembre - Marche Nocturne
- 19 et 20 Septembre - Journée du Patrimoine

# St-Sernin-du-Bois bulletin

## Inauguration de l'école maternelle...

